

encore pu résoudre la question des données sur les troupes et ce, après plus de onze ans de négociations.

Le progrès en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires a traditionnellement été associé à la mise en oeuvre de l'article VI. La conclusion d'un tel traité reste un objectif fondamental et permanent du Canada. Nous croyons que ce serait une mesure concrète et réaliste qui contribuerait de façon majeure à limiter la mise au point d'armes nucléaires nouvelles et plus perfectionnées. Un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires est considéré comme un jalon extrêmement important dans le processus de freinage de la prolifération nucléaire, tant verticale qu'horizontale. Comme l'a indiqué le Secrétaire général des Nations Unies plus tôt cette année, il importe pour l'avenir même de l'humanité de mettre fin à toutes les explosions nucléaires et aucun autre moyen ne saurait aussi efficacement limiter le perfectionnement des armes nucléaires.

La communauté mondiale demande maintenant pourquoi il a été nécessaire que les États dotés d'armes nucléaires fassent exploser 1 522 engins nucléaires entre 1945 et 1984. Cette question revêt encore plus d'activité devant les 53 explosions nucléaires qui ont eu lieu en 1984. De quelle façon la poursuite des essais concorde-t-elle avec l'adhésion à l'article VI du TNP? Un nombre croissant de gouvernements et d'organismes spécialisés ont récemment souligné ce dilemme.

Le Canada est convaincu que si les parties intéressées sont prêtes à accepter des compromis raisonnables, il devrait être possible pour la Conférence sur le désarmement, qui est justement aux prises avec ce problème, de convenir de l'établissement d'un comité spécial qui recevrait un mandat réaliste et pratique pour étudier la question de l'interdiction des essais nucléaires. D'ailleurs, nous sommes fort déçus que les efforts raisonnables et soutenus de nombre des participants à la Conférence, qui ont oeuvré à cet objectif modeste, aient donné si peu de résultats. Nous croyons que la Conférence devrait examiner la question de la portée ainsi que celle de la vérification et de l'observation et ce, dans l'optique de la négociation d'un traité.

En ce qui a trait aux décisions multiples et complexes qui doivent être prises dans le domaine du désarmement et du contrôle des armes, le gouvernement a clairement indiqué dans le Livre vert sur les relations extérieures du Canada qu'il a publié il y a deux jours que: